

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-7-10-1

Séance du vendredi 5 juillet 2013

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS, DE COMMISSIONS ET DE GROUPES DE TRAVAIL ASSOCIATION DE PRÉVENTION SPECIALISEE COLMARIENNE (APSC)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les statuts en date du 1^{er} juin 2010 de l'Association de Prévention Spécialisée Colmarienne sise à COLMAR,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne pour représenter le Département au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Association de Prévention Spécialisée de COLMAR :

Deux élus titulaires

Monsieur Guy JACQUEY
Madame Brigitte KLINKERT

Deux élus suppléants

Monsieur Alain GRAPPE
Monsieur Eric STRAUMANN

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions